



Assemblée générale du Barreau de Bordeaux, le 9 novembre 2009 sur l'avocat en entreprise.

publié le **08/11/2009**, vu **2559 fois**, Auteur : [Michèle BAUER, Avocat Bordeaux](#)

L'ordre des avocats du Barreau de Bordeaux a voté la tenue d'une assemblée générale sur l'avocat en entreprise.

Cette assemblée aura lieu le 9 novembre 2009 à 18h30 au centre de formation professionnel alénor, grand amphithéâtre au rez-de chaussée.

Il s'agira de discuter de la question des avocats en entreprise et de recueillir l'avis de l'assemblée.

En effet, le rapport Darrois préconise une nouvelle forme d'exercice de la profession d'avocat: l'exercice en entreprise. L'avocat n'aura pas de clientèle personnelle, il ne plaidera pas et sera rémunéré par l'entreprise pour laquelle il travaille. En bref, il s'agit d'un juriste d'entreprise qui bénéficiera du statut d'avocat.

L'intérêt de cet avocat d'entreprise: pour la profession, aucun.. Pour les entreprises: pouvoir bénéficier du secret professionnel et d'un avocat à domicile soumis au lien de subordination de son employeur et en aucun cas indépendant.

Lors de l'assemblée générale, j'exposerai la question pour le syndicat des avocats de France, section de Bordeaux, L'union des jeunes avocats du Barreau de Bordeaux interviendra, Monsieur le Bâtonnier DELAVALLADE exposera le rapport qu'il a rédigé pour la Conférence des Bâtonniers, Monsieur le Bâtonnier Wickers, Président du CNB donnera son avis sur la question, de même que Monsieur le Bâtonnier de Bordeaux.

Venez Nombreux, cette question intéresse est essentielle pour l'avenir de la profession !